

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 60 CONCERNANT IPSOS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

IPSOS

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 27 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 11 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général n'intègre pas suffisamment d'indications quant aux critères de performance conditionnant sa part variable, les éléments de pondération ne sont notamment pas communiqués.

Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : Titre II-C 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'IPSOS

Le conseil d'IPSOS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 60% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées.).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Didier Truchot	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	74	FR	46	2024	1	0			
	Laurence Stoclet	DGD Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	54	FR	19	2023	1	0			
	Patrick Artus		Libre d'intérêts	87,5%	M	69	FR	12	2023	1	1	P		
	Jennifer Hubber	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	58	UK	4	2023	0	1			
	Henry Letulle	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	87,5%	M	45	FR	15	2022	0	1			
	Sylvie Mayou	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	60	FR	4	2021	0	1			
	Neil Janin		Libre d'intérêts	100%	M	64	CA	6	2023	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne Marion-Bouchacourt		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	4	2025	0	1		P	P
	Filippo Pietro Lo Franco		Libre d'intérêts	100%	M	51	IT	1	2024	0	1			
	Eliane Rouyer-Chevalier		Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	2	2023	0	2	M		
	Florence von Erb		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	7	2022	0	2	M		

2. Spécificités

- Les statuts de la société IPSOS comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE